



Demande de notification décision tutelle car non reçue

Par **JMMon**, le 13/10/2020 à 12:02

Bonjour,

Une décision de mise sous tutelle pour mon frère a été rendue, or la décision du juge ne m'a pas été communiquée. Le juge m'avait dit que je serai destinataire de cette décision.

Dans les faits, j'ai reçu une lettre recommandée mais La Poste a refusé de me la remettre car mon prénom a été mal retranscrit (Marc, au lieu de Jean-Marc ...)

Je souhaite demander au greffe une copie de cette décision... :

- Dois-je fournir la preuve de non délivrance du recommandé ?
- Quel type de courrier adresser (au juge / greffe)
- Le ré-envoi est il systématique (obligatoire ?) en l'absence de réception

Par avance, merci pour tout éclairage sur ces points ...

Par **Zénas Nomikos**, le 13/10/2020 à 12:08

Bonjour,

je ne pense pas que le réenvoi soit automatique si la faute d'orthographe demeure et persiste.

Vous pouvez écrire au **magistrat du contentieux de la protection** qui a rendu la décision pour vous expliquer comme vous venez de le faire avec nous c'est à dire que vous lui exposez la réalité avec la mauvaise orthographe de votre prénom et que vous demandez le réenvoi du jugement correctement corrigé pour votre prénom.

Il s'agit d'une **simple erreur matérielle** que le magistrat pourra corriger dans sa décision.

Par **Visiteur**, le **13/10/2020** à **13:34**

Bonjour

Vous pouvez demander que le courrier vous soit réadressé avec le bon prénom ou qu'une copie vous soit remise par le greffe du juge du contentieux et de la protection.

A toute fins utiles, un lien

http://www.tutelle-curatelle.com/poser_questions.htm